Déclaration de conformité UE

CE

Nous déclarons ici que les appareils décrits ci-après, dans les configurations mises en circulation, répondent aux exigences des directives UE en vigueur, aux normes de sécurité UE et aux normes UE spécifiques au produits.

Appareils (machines) - configuraion:
Pompe à chaleur monobloc avec le frigorigéne R454B

Série / gamme:
LWM 80, LWM 110, LWM 150, LWM 110 Duo, LWM 150 Duo

N° de série / de gamme:
1856..., 1857..., 1858...

Nom du fabricant et nom du responsable CE:

REMKO GmbH & Co. KG

Klima- und Wärmetechnik
Im Seelenkamp 12
D - 32791 Lage

Normes appliquées: (Normes EN harmonisées)

DIN EN 14511-4:2019-07 - Climatiseurs, groupes refroidisseurs de liquide et pompes à chaleur pour le chauffage et le refroidissement des locaux et refroidisseurs industriels avec compresseur entraîné par moteur électrique - Partie 4 : exigences de fonctionnement, marquage et instructions
DIN EN 55014-1:2021 - Compatibilité électromagnétique - Exigences pour les appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues - Partie 1 : émission
DIN EN 55014-2:2021 - Compatibilité électromagnétique - Exigences relative aux appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues - Partie 2 : immunité - Norme de famille de produits
DIN EN 60335-1:2020-08 - Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1 : exigences générales
DIN EN 60335-2-40:2014-01 - Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-40 : règles particulières pour les pompes à chaleur électriques, les climatiseurs et les déshumidificateurs
DIN EN IEC 61000-3-2:2019-12 - Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2 : limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils < ou = à 16 A par phase)
DIN EN 61000-3-3:2020-07 - Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3 : limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné inférieur ou égal 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel

Réglementations en vigeur (directives UE)

Richtlinie 2009/125/EG - Directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie
Richtlinie 2011/65/EU - Directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques
Richtlinie 2014/30/EU - Directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique
Richtlinie 2014/35/EU - Directive 2014/35/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension
Richtlinie 2014/68/EU - Directive 2014/68/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché des équipements sous pression
Verordnung (EU) Nr. 813/2013 - Règlement (UE) n ° 813/2013 de la Commission du 2 août 2013 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux dispositifs de chauffage des locaux et aux dispositifs de chauffage mixtes

Lage, 01. Mars 2023
REMKO GmbH & Co. KG

Toni Kratzel,
La gestion

Lage, 01. Mars 2023
REMKO GmbH & Co. KG

Représentant autorisé
Nils Quentmeier,
Gestion des produits De nouvelles énergies